

Echanges avec la salle

Comment s'est déroulé le débat qui a conduit à la décision de sortie du nucléaire, en particulier sur le plan de la prise de conscience des citoyens ?

Bertrand WIEDMANN-GOIRAN, Commissariat général au Plan

Olivier DELEUZE

A mon arrivée au Gouvernement, en juillet 1999, existait une commission d'études, la commission Ampère, instituée par le gouvernement précédent. J'ai décidé de la maintenir, en ajoutant à son mandat la mission de déterminer les conditions éventuelles de sortie du nucléaire. La commission Ampère a rendu son rapport en juillet 2000. Le Gouvernement belge a alors chargé cinq experts internationaux de relire ce rapport et de rendre un avis. Le choix de ces experts répondait à des exigences d'équilibre, respectueuses de la composition du Gouvernement belge. Les experts ont remis leur rapport six mois plus tard, donnant lieu à un débat au sein des commissions des affaires économiques du Parlement belge, parallèlement à des débats de nature plus informelle au sein de la société belge. A l'issue de ces débats, le Gouvernement a alors négocié la loi relative à la sortie progressive du nucléaire. Les auditions, à la Chambre, ont débuté au mois de juillet 2002 et la loi y fut votée en octobre 2002. Les débats reprirent ensuite au Sénat, conduisant à un vote de ce dernier en assemblée plénière au mois de janvier 2003.

Bertrand WIEDMANN-GOIRAN, Commissariat général du Plan

Comment êtes-vous parvenus à mobiliser les citoyens ? Les associations et les partis politiques ont-ils eu un rôle à jouer ? Au contraire, cette réforme est-elle le résultat de la volonté et de l'action des seules institutions belges ?

Olivier DELEUZE

Le Gouvernement belge est hétérogène. L'on pourrait même dire que des représentants de l'opposi-

tion en sont membres. De fait, nous n'avons pas tous, au sein du Gouvernement, les mêmes valeurs ni les mêmes projets et chaque formation politique a mobilisé les siens, sur cette question très controversée. C'est par ce biais qu'a été organisée la mobilisation des citoyens. Le Gouvernement belge étant homogène, il lui eut été extrêmement difficile de mobiliser la société belge dans son ensemble. Il aurait alors été nécessaire de négocier pendant des mois pour savoir qui mobiliser...

Pierre GINESTE, EDF R&D

La façon dont le débat nucléaire est posé me semble restrictive : il faut poser le problème des besoins et celui de l'efficacité énergétique, en évoquant également la question des énergies renouvelables, plutôt que de se demander d'emblée comment envisager la sortie du nucléaire. Comment le débat fut-il organisé en Belgique ? Opposait-il simplement les partisans du nucléaire à ses opposants ou a-t-il intégré des questions plus vastes ?

Monique SENE, GSIEN

J'admets que la sécurité de l'approvisionnement et le coût constituent des points importants mais les problèmes environnementaux pèsent aussi sur ces paramètres. En outre, un point manque parmi les questions environnementales que vous avez mentionnées puisque la question de la sûreté se pose quelle que soit l'énergie envisagée. En effet, de cette sûreté dépend la sécurité même des populations. Aussi, cette notion de sûreté est-elle partie intégrante de la logique de service public que vous privilégiez ? La qualité du service public ne s'apprécie effectivement pas qu'en termes économiques.

Jean-Paul SCHAPIRA, CNRS

Vous ne nous avez pas parlé du calendrier de la sortie du nucléaire en Belgique. Sur quelle durée de vie des centrales tablez-vous, en particulier ? A l'heure actuelle, la tendance est effectivement à l'augmentation de la durée de vie des centrales.

Par ailleurs, comment comptez-vous remplacer ces moyens de production ?

Olivier DELEUZE

La question n'est pas, effectivement, de rester dans le nucléaire ou d'en sortir : la perspective de sortie ne peut être envisagée que dans le cadre d'une réflexion portant sur la politique énergétique de façon beaucoup plus large. Mais, dans nos sociétés déformées, il est beaucoup plus facile de débattre sur le nucléaire que de mobiliser l'opinion sur l'importance du double vitrage, par exemple ! De même, vous savez combien il est difficile d'exposer, en quelques minutes, à la télévision, les enjeux d'une politique énergétique prise dans son ensemble. C'est ce qui explique que les débats se focalisent sans doute trop vite sur la problématique d'une sortie éventuelle du nucléaire.

Il est par ailleurs impossible de tenir, en Belgique, un débat clair sur les avantages et les inconvénients de l'énergie nucléaire sans avoir posé au préalable les questions de la sécurité de l'approvisionnement et des prix, quelle que soit l'importance que l'on accorde aux questions environnementales. Personne n'accepterait de s'interroger sur le réchauffement climatique si ces deux préalables n'étaient pas assurés.

En matière de sûreté, il convient de préciser que, en Belgique, le ministre responsable de la sûreté nucléaire n'est pas le ministre responsable de la politique énergétique : ainsi, le contrôleur n'est pas le contrôlé et il faut se réjouir de cette répartition des compétences. Le ministre responsable de la sûreté nucléaire peut donc opposer son veto sur une quelconque initiative s'il estime que cette mesure remettrait en cause la sûreté nucléaire. Cela dit, la sûreté sanitaire des populations fait évidemment partie des obligations prévues par le Gouvernement dans la logique de service public, même si je n'en ai pas fait mention. Enfin, il convient de veiller, depuis les directives européennes de 1996 sur l'ouverture du marché, à ce que les objectifs de compétitivité ne nuisent pas à l'impératif de sûreté. Cela dit, il n'est pas dans l'intérêt des gestionnaires de centrale de prendre des risques. En effet, un incident significatif aurait des conséquences néfastes sur la crédibilité de ce type d'activités. Il convient simplement de rappeler qu'il incombe aux pouvoirs publics, du fait de l'ouverture au marché, une responsabilité particulière de suivi des investissements sur les plans de la sûreté, dans le domaine du nucléaire comme dans les autres activités bien entendu.

Sur le plan du calendrier, les dates d'arrêt des centrales nucléaires sont explicitement prévues par la

loi : aussi, toute révision du calendrier supposera un nouveau passage devant le Parlement. Cet arrêt interviendra, pour chaque centrale, 40 ans après sa mise en service industrielle, soit entre 2015 et 2025.

Concernant les moyens de substitution sur le plan de la production, je ne pense pas que des économies suffisantes d'électricité soient réalisées d'ici 2025. En effet, ces économies supposeraient que nous ne consommions plus, en 2025, que 42 % de notre consommation d'électricité actuelle. Par conséquent, il sera nécessaire de remplacer les 46 milliards de kilowattheure aujourd'hui produits par les centrales nucléaires belges. Je serais déjà très heureux si nous parvenions à maintenir le niveau actuel de consommation d'électricité, ce qui diffère de la demande en énergie globale. En effet, si la demande d'énergie globale n'a augmenté que de 0,9 % par an, au cours des dix dernières années, la demande d'électricité a crû de façon bien plus importante. Pour remplacer cette production, nous recourons donc aux énergies alternatives – la Belgique manquant de place, l'objectif de contribution fut limité à 6 % de la production d'électricité en 2010 - ou encore à la production combinée chaleur-électricité, dont les capacités installées en Belgique représentent environ 1 000 MWatts, contre 6 ou 7 000 MWatts en Hollande dont l'économie est proche de l'économie belge. Cet écart s'explique par des questions d'organisation du marché. Le reste sera assuré par les centrales TGV. La directive européenne de 1996 interdit malheureusement aux gouvernements européens d'édicter des plans comminatoires en moyens de production d'électricité : il n'est possible que de réaliser des plans indicatifs. La première responsabilité du Gouvernement est donc de créer des conditions de marché permettant d'attirer les investisseurs.

De la salle

Je suis Ukrainien. Sur les plans de l'environnement et de la santé, avez-vous eu connaissance des retombées radioactives de Tchernobyl sur le territoire de la Belgique ? Pensez-vous que le fait de gérer ce dossier de façon bureaucratique permet d'éviter la survenance d'accidents ?

Henri COIN

Il semble, à vous entendre, qu'il suffise d'ouvrir le marché pour sortir du nucléaire : un mécanisme quasi-automatique existe-t-il réellement sur ce plan ?

Alain DORANGE, les Verts

Dans le plan de sortie du nucléaire que vous venez d'exposer, vous n'avez pas évoqué l'impact des économies d'énergie. Il semble qu'elles ne contribueront qu'à maintenir le niveau actuel de consommation. Vous ne comptez donc que sur la production des opérateurs traditionnels, c'est-à-dire gaz, électricité, charbon, etc... D'ailleurs, lors des débats officiels menés

en France, les intervenants n'étaient également que les grands opérateurs traditionnels et les défenseurs de l'économie d'énergie étaient absents. Nous avons demandé qu'un partisan de l'économie d'énergie soit membre du Conseil économique et social, en vain. Quel organisme existant en Belgique – et en France – sera-t-il chargé de « vendre les négawatts » pour reprendre une expression popularisée par Thierry Salomon ? Quel organisme sera chargé de vendre les économies d'énergie ?

Par ailleurs, plusieurs pays européens se désengagent actuellement du nucléaire sur la base de plans précis. Il faut rappeler que EURATOM est toujours en vigueur en Europe. La Belgique a-t-elle l'intention de poursuivre l'application de ce traité ? Ne faut-il pas le renégocier ?

Nicole JESTIN-FLEURY, CEA

Je voudrais revenir sur la notion de prix qui, d'après Olivier Deleuze, doit être l'une des priorités du Gouvernement. J'ai été assez surprise d'entendre la faible part des énergies renouvelables mentionnée (6 %). Mais, en supposant que leur contribution soit plus importante, un fonds spécial de soutien aux énergies renouvelables serait-il instauré en Belgique ? Quel serait son mode de financement ?

Jean-Baptiste HEYRAUT, Droit au Logement

Nous sommes intéressés par le projet que la Belgique développe visant à réduire le prix final de l'électricité au profit des ménages les plus démunis. Très peu d'efforts de ce type sont menés en France. Nous souhaiterions également que soient mises en place des énergies alternatives dans l'habitat social, afin de réduire le coût de l'énergie pour les ménages à faibles revenus. Envisagez-vous de mener des actions dans cette direction ?

Olivier DELEUZE

Les effets de l'accident de Tchernobyl en Belgique ont été abondamment décrits dans un rapport du Sénat belge de 1992 et je ne peux que vous y renvoyer. Vous pouvez le consulter sur le site du Sénat.

Par ailleurs, la question de la privatisation en lien avec la sortie du nucléaire a été illustrée, de façon spectaculaire, par l'actualité de la Grande-Bretagne, ces derniers temps. Il me semble que les impératifs de transparence des prix et de compétition, s'ils étaient définis ainsi, conduiraient plutôt à retenir d'autres solutions que le nucléaire. En effet, la production nucléaire manque de flexibilité et demande un certain délai d'adaptation aux évolutions du marché. La mise en œuvre de toute décision visant à produire de l'énergie à partir du gaz met trois fois moins de temps que pour une production identique à partir d'uranium. Dans un marché en compétition, les technologies les plus lourdes sont effectivement désavantagées.

La question de l'utilisation rationnelle de l'énergie, pour la Belgique, est indépendante de la sortie du nucléaire : nous avons de toute façon intérêt, me semble-t-il, à promouvoir les voies d'utilisation efficace et rationnelle de l'énergie qu'il soit décidé ou non de sortir du nucléaire. Cela dit, je ne crois pas que les économies d'énergie, réalisées dans le domaine de l'électricité, suffiront à résoudre le problème du remplacement des capacités de production à l'issue de la sortie du nucléaire (46 milliards de kiloWattheure). Il est donc préférable d'attirer les investisseurs, même si cela n'empêche pas la prise de mesure destinées à développer les économies d'énergie. Aucun effort ne doit être épargné en ce sens. Il existe également, à mes yeux, une condition d'efficacité des économies d'énergie : la dissociation des métiers de production, de transport et de distribution d'électricité. Or les économies d'énergie ne pourront être réalisées qu'au stade de la distribution. En Belgique, la distribution de l'électricité, comme celle du gaz, est une compétence régionale.

Concernant la part des énergies alternatives pour la production d'électricité, je conviens que 6 % est une proportion relativement faible. Il faut toutefois tenir compte de la topographie et de la très forte densité de la Belgique, qui est un pays comportant seulement 60 kilomètres de côtes, sans montagnes. Il est vrai que l'Europe a fixé le taux de production d'électricité à partir des énergies renouvelables à 22 %. Compte tenu de nos contraintes propres, les éoliennes dans les eaux internationales me semblent constituer une piste intéressante, sous réserve d'une répartition pertinente du financement des câbles sous-marins. Pour développer cette solution, il importe que le coût du câble soit mutualisé entre l'ensemble des utilisateurs d'électricité et ne soit pas supporté seul par le premier opérateur. C'est pourquoi la Belgique a obtenu que les câbles sous-marins des parcs éoliens soient considérés comme des investissements prioritaires européens. J'ai d'ailleurs pu constater que, certains projets de la DG Energie concernaient des câbles à haute tension entre la Grande-Bretagne et la Scandinavie. L'enjeu sera alors d'y raccorder des parcs d'éoliennes situés dans les eaux internationales. Sans de tels parcs, la Belgique ne pourra augmenter la part des énergies alternatives.

Aucun fonds spécial n'est prévu en Belgique pour le développement des énergies renouvelables. En revanche, les tarifs seront garantis durant 10 ans pour les constructeurs d'éoliennes. La partie sud de la Belgique ne compte encore que deux éoliennes mais 198 projets importants ont déjà été déposés. Concernant le droit au logement et l'habitat social, il convient de souligner que des mesures sociales fortes ont pu être prises en Belgique en raison de l'absence d'une situation de monopole. Les logements sociaux

belges étant, en majorité, chauffés à l'électricité, nous encourageons l'investissement dans d'autres modes de chauffage *via* des abattements fiscaux.

Enfin, le Gouvernement belge n'a pas de position tranchée à l'égard d'EURATOM.

Guy ARCHAMBAULT, Journaliste citoyen

Quel est l'état de l'opinion belge sur la question du nucléaire ? Le Conseil d'Etat belge, se basant sur une opinion défavorable, avait ainsi rendu un avis à surseoir, concernant l'extension d'une ligne à haute tension.

Patrick DIERICH

Vous avez indiqué que vous aviez défini une politique de prix. Mais la crise irakienne aura, sans nul doute, des conséquences importantes sur les prix du marché. Comment pouvez-vous, plus généralement, définir une politique financière et libérale en la matière compte tenu des incertitudes qui existent depuis cinq ans ?

Cédric PHILIBERT, Agence Internationale de l'Energie

Vous avez évoqué la technique de la fusion. Votre prédécesseur, à cette tribune, avait mentionné l'existence de concepts nucléaires nouveaux plus innovants que l'EPR. L'AIE, l'Agence nucléaire de l'OCDE et l'AIEA de Vienne ont publié une étude qui recense au moins une trentaine de ces concepts nouveaux dont certains pourraient, selon leurs concepteurs, être moins coûteux, moins proliférants, plus petits, plus sûrs et plus économes en ressources rares en uranium. Ces nouveaux concepts, qui relèvent encore du procédé de la fission, sont-ils prohibés par la nouvelle loi belge ?

Par ailleurs, les émissions de CO₂, qui doivent augmenter légèrement au fur et à mesure de la mise en œuvre de votre politique - si j'ai bien compris - sont-elles compatibles à long terme avec les objectifs affichés en Europe, notamment dans le prolongement de l'application du protocole de Kyoto ? Le Premier Ministre français a récemment évoqué la division par quatre ou cinq des émissions des pays riches, d'ici 2050.

Jean-Claude RAY, Bulle bleue

Jusqu'à présent, je comprenais mal les enjeux du développement durable et notamment la notion de gouvernance. Grâce à Olivier Deleuze, j'appréhende mieux ces notions. Peut-être cela doit-il nous orienter vers la suppression de l'ENA en France ? Je voudrais donc féliciter ce Ministre pour son niveau de compétences, sa maîtrise du sujet et la clarté de son exposé.

Michel MOUSEL, 4D

Il apparaît que le non-respect des objectifs du protocole de Kyoto par la Belgique n'a pas impacté sa décision de sortir du nucléaire. Au final, les émissions de CO₂ en seront accrues. Peut-on attendre

la fin de la période couverte par le protocole de Kyoto pour agir dans des domaines complémentaires de la politique énergétique, en particulier ceux des infrastructures et des transports ?

Philippe ROQUEPLO, Global Chance

Concernant les garanties de prix que vous avez évoquées au sujet des éoliennes, un industriel peut-il réellement se fier aux engagements gouvernementaux, compte tenu des fréquents retournements que l'on a pu constater par le passé ? La loi garantissant les prix durant 10 ans sera-t-elle une loi culturelle ou une loi fiscale ? Dans quelle mesure sera-t-elle réversible ? En France, il est effectivement fréquent que l'Etat se dédise, et ce dans des délais très courts. Dans ces conditions, un industriel de l'éolien peut-il croire en la pérennité de ces décisions ? A l'heure actuelle, le développement des énergies renouvelables dépend de multiples conditions extérieures, en particulier celles édictées par l'Etat.

Gérard MAGNIN, Energies-Cités

La Belgique, Etat fédéral, a concédé des pouvoirs importants à ses régions, notamment au niveau énergétique. La France, Etat centralisé, connaît actuellement plusieurs débats sur l'énergie mais aussi sur la décentralisation. Quel lien faites-vous entre politique énergétique et décentralisation compte tenu de la situation de la Belgique dans ce domaine ?

Stéphane LHOMME, Réseau Sortir du Nucléaire

Vous avez affirmé que la protection de l'environnement ne pouvait être étudiée qu'une fois la sécurité de l'approvisionnement et le maintien des prix assurés. Cela signifie que l'environnement n'est donc pas une priorité. A ce titre, je rappellerai les propos de Jacques Chirac tenus lors du Sommet de Johannesburg - ce dernier était alors le premier écologiste du monde avant d'être aujourd'hui le premier pacifiste du monde même s'il aime autant les centrales nucléaires que les bombes atomiques. Jacques Chirac a effectivement expliqué, à l'occasion de ce sommet mondial du développement durable, que si les pays du Nord continuaient à se comporter comme ils le font, deux planètes comme la Terre seraient nécessaires... Il est regrettable qu'aujourd'hui, le Président français ne tire pas les conséquences de telles vérités. En conséquence, ne faut-il pas inverser votre raisonnement, et, d'une façon très générale, donner la priorité à l'environnement sur l'ensemble des questions évoquées, en recherchant en particulier des économies d'énergie ?

Olivier DELEUZE

Les contraintes politiques ne peuvent être exclues du débat. Il est impossible, pour un ministre de l'énergie en Europe, de parler d'environnement

sans que certaines conditions soient respectées en matière de sécurité d'approvisionnement et de prix. Je fais ici référence à des contraintes politiques : je ne classe ces paramètres ni par ordre chronologique, ni par ordre d'importance – chacun est à même de leur accorder l'importance qu'il souhaite. Il m'eût été impossible d'envisager une sortie du nucléaire si le marché belge de l'électricité avait été identique à la situation californienne. D'aucuns m'auraient opposé de faire d'abord mon métier avant de mettre en œuvre mes obsessions. Je reconnais donc l'enjeu de ces contraintes politiques. Au sujet de l'énergie et de la décentralisation, l'on peut tout d'abord rappeler que la Belgique, comme la Suisse, est un pays bi-culturel, depuis son indépendance, marqué par une vraie paix civile. Cette situation nous a conduits à multiplier les gouvernements, les compétences et les parlements – le nombre de nos ministres vous ferait pâlir de jalousie ou de frayeur - et à déléguer fortement dans une logique de décentralisation. Cela nous paraît contribuer à un objectif d'efficacité, non seulement sur le plan technique mais aussi en raison de la nécessité de faire coexister des francophones et des néerlandophones qui n'ont pas la même culture. Ce qui demeure au niveau de l'Etat central touche à l'unité économique et au marché : il s'agit des grandes infrastructures, de la fiscalité et des prix, notamment en vue d'éviter toute pratique de dumping d'une région à l'autre. Des difficultés – anecdotiques – surviennent néanmoins : par exemple, le partage de compétences dans le domaine de l'énergie étant réalisé autour de 70 kiloWatt, il est délicat de rendre ce partage effectif. Nous parvenons néanmoins à nous accorder.

Concernant les éoliennes, le prix sera en effet garanti durant 10 ans. Ce principe sera affirmé dans la loi, ce qui permettra – si cette dernière devait être remise en cause – à tout acteur du marché de faire appel aux tribunaux, et avec certitude d'avoir gain de cause. Il s'agit d'une loi solide, pérenne. C'est pourquoi Shell ou encore Totalfina ont mis au point des projets de plusieurs centaines de millions d'euros, en Mer du Nord. Evidemment, les gouvernements en Belgique changent régulièrement mais ces derniers s'exposeraient à des pénalités s'ils venaient à modifier le contenu de ladite loi.

Une question portait sur le CO₂. Il s'agit là, en effet, d'un réel problème. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle nous ne sortirons pas du nucléaire avant un laps de temps relativement long. D'ici là, nous examinerons les différentes méthodes en présence, avec comme critère l'efficacité de la réduction des émissions de CO₂. Le critère principal doit effectivement être l'efficacité. Le coût de la sortie du nucléaire à échéance de 2025, évalué par des cabinets spécialisés, est de l'ordre de 1 % du PIB. Mais cette estimation est, à l'évidence, impré-

cise. Chacun jugera de l'importance de ce taux. La question principale est l'imprécision de ce résultat. Qui peut prédire la croissance économique de la France ne serait-ce qu'en 2004 – je ne parle pas de l'année 2003 puisque cette croissance devrait être inférieure à 2 % ? Cette imprécision n'a pas facilité notre décision finale. Je ne minimise pas le problème, au contraire.

Je suis en tout cas d'accord pour reconnaître, comme l'a souligné un autre intervenant, l'importance des domaines complémentaires de la politique énergétique que sont les transports, le logement et l'industrie avec, à mes yeux, une attention particulière à accorder aux transports. La voiture est effectivement assimilée à la liberté : ainsi, les travailleurs estiment être encore au travail lorsqu'ils rentrent chez eux en trains alors que les conducteurs considèrent que leur journée de travail est achevée dès lors qu'ils entrent dans leur voiture. En Belgique, l'on recense une automobile pour deux habitants. Pour réduire cette proportion, il faudrait investir massivement dans les transports en commun, de sorte que l'individu rationnel trouve avantage à prendre le train. Mais de telles mesures coûtent beaucoup d'argent et demandent du temps pour leur mise en œuvre. Notre métier n'est pas de forcer les personnes à prendre les transports en commun mais de leur laisser le choix. Pour cela, il convient de multiplier les investissements ferroviaires, dans les domaines du transport de passagers comme du fret. Quant au logement, la directive européenne de 2001 prônant l'efficacité énergétique des bâtiments est potentiellement excellente puisqu'elle emploie les mécanismes du marché pour inciter à des investissements qui aboutiront à des économies. Enfin, reconnaissons que les décisions à prendre dans le domaine de l'industrie sont sans doute les plus faciles à prendre – les industriels sont effectivement moins nombreux à voter que les citoyens – avec, en outre, des gains potentiels importants. Il importe néanmoins de faire preuve de prudence pour ne pas accroître le nombre de chômeurs.

Par ailleurs, la loi belge ne porte que sur la production d'électricité par fission nucléaire et ne comporte pas davantage de précisions en la matière.

Un accord implicite existe selon lequel le prix du pétrole doit être compris entre 25 et 28 dollars le baril, sans quoi les pays producteurs de pétrole ne gagnent plus d'argent puisque les pays consommateurs mettent alors en œuvre des mesures d'économie d'énergie. Inversement, le prix ne peut être trop bas sans quoi ces pays ne gagnent plus suffisamment d'argent. Une alliance objective existe donc entre les producteurs et les consommateurs, sur le marché international, pour favoriser une faible oscillation des prix du pétrole. Mais tout ministre de l'énergie d'un pays qui n'est pas autosuffisant a toujours au-dessus de sa tête une épée de

Damoclès. La Belgique dépend ainsi fortement du pétrole, même si elle ne produit plus d'électricité à partir de ce combustible. Or des évènements de long terme peuvent toujours modifier, de façon radicale, la situation énergétique internationale. Nous vivons avec cette épée de Damoclès depuis 1950 ce qui ne veut pas dire que nous sommes dans une situation confortable.

J'en viens à l'opinion belge sur la question du nucléaire. L'opinion belge concernant les lignes à haute tension diffère de l'opinion relative à l'énergie nucléaire. Les Belges ne veulent effectivement pas de lignes à haute tension au fond de leur jardin : *Not In My Backyard!* Par ailleurs, un sondage sur l'énergie nucléaire dans différents pays d'Europe est paru. La majorité des sondés belges se déclarait en faveur de l'énergie nucléaire avec néanmoins un bémol. La question posée était la suivante : « Si le problème des déchets est résolu, êtes-vous favorables au nucléaire ? ». Ainsi, les Belges se disaient favorables à cette énergie sous réserve que les questions des déchets, des accidents et de la prolifération soient résolus. Enfin, nous n'avons pas organisé de référendum sur la sortie du nucléaire, car il nous semble qu'une telle démarche avantage nécessairement, quelle que soit son issue, les adversaires du nucléaire. Compte tenu des spécificités culturelles de ce pays, la meilleure manière de faire éclater la Belgique serait d'organiser des référendums sur de multiples sujets.